

Vers nos
membres,
vert
l'avenir



FORMATIONS 2026

FORMATIONS EN RELATIONS DE TRAVAIL

Formations	Dates	Lieu
Agent de griefs	4, 5 et 6 février 2026	Brossard
Négociation	18, 19 et 20 mars 2026	Québec

REMBOURSEMENT :

La FIM rembourse à votre syndicat 100 % du salaire * (excluant les primes et les avantages sociaux) par journée de formation pour deux (2) délégué-es par syndicat. La fédération pourra occasionnellement autoriser un remboursement à plus de deux (2) participantes ou participants pour favoriser la tenue de la formation ou lorsque le nombre maximal de participants n'a pas été atteint.

Pour les délégué-es qui travaillent à plus de **400 km** du lieu de la session, le salaire est remboursé à 100 % (excluant les primes et les avantages sociaux) pour deux journées supplémentaires ; l'une pour l'aller et l'autre pour le retour selon les tableaux D et E s'il y a réellement perte de salaire.

Pour avoir droit au remboursement, la participante ou le participant doit fournir, dans les quinze (15) jours suivant la session, un relevé de paie et une preuve de libération.

Si une formation n'est pas programmée, dans le calendrier annuel publié chaque automne, à l'intérieur de 400 km du lieu de travail d'un syndicat, la FIM rembourse pour une ou un délégué par syndicat à partir du lieu de travail le taux du kilométrage des employé-es de bureau de la CSN.

Chaque participante ou participant doit signer la feuille des présences pour chaque journée de session comme condition de remboursement. Une personne peut suivre une seule fois la même session par mandat (trois ans).

*** Talon de paie requis.**

FORMATIONS SST

Formations	Dates	Lieu
Règlement santé et sécurité au travail (RSST)	4 et 5 février 2026	Montréal
Qualité de l'air	3 mars 2026	Québec

Message : Si vous avez des besoins spécifiques en matière d'ergonomie, de qualité de l'air ou de risques liés à la soudure, veuillez en faire part à votre personne conseillère syndicale, afin que nous puissions établir une séance adaptée.

REMBOURSEMENTS

Santé et sécurité

Talon de paie et preuve de libération requis.

La CSN rembourse à même les subventions de la CNESST lorsqu'applicable, 100 % du salaire réellement perdu des délégué-es. Les autres frais sont à la charge du syndicat.

Une carte avec un lien et un code QR vous sera remise lors de la formation pour avoir accès au portail et ainsi remplir un formulaire de demande de remboursement.

NOUVEAUTÉ EN TEST/PILOTE

10 avril 2026 à Montréal

Quand la représentation devient un défi : Outils et solutions

Toute représentante ou tout représentant syndical finit par rencontrer un membre dont le comportement met à l'épreuve la patience, l'empathie ou les limites professionnelles. Cette nouvelle formation propose des moyens concrets et respectueux pour traverser ces situations sans s'y brûler.

Conçue conjointement avec des conseillères et conseillers de la CSN et des psychologues — qui en assurent également l'animation — cette session offre des outils de communication, des stratégies de protection personnelle et des techniques éprouvées pour désamorcer les tensions, tout en demeurant fidèle aux valeurs syndicales de respect et de solidarité. Par des échanges ouverts, des réflexions guidées et des mises en situation réalistes, les participantes et participants apprennent à rester solides, confiants et efficaces, même lorsque la représentation devient un véritable défi.

Places limitées : un participant par syndicat.

Pour toutes les formations, la participante ou le participant doit fournir un relevé de paie et une preuve de libération syndicale.

INSCRIPTION

Vous êtes invités à vous inscrire par courriel en indiquant votre nom complet, votre courriel, le nom complet de votre syndicat, le nom de la formation désirée et sa date à : FimFormation@csn.qc.ca.